

GARANTIE HOSPITALISATION ACCIDENTELLE BONUS SÉNIOR



POUR SE METTRE À L'ABRI EN CAS DE COUP DUR

► Vous souhaitez vous protéger financièrement en cas d'hospitalisation suite à un accident ?

Oui Non

► Vous souhaitez faire bénéficier vos proches du versement d'un capital en cas de décès suite à un accident ?

Oui Non

Si vous avez indiqué 2 fois oui, nous vous proposons notre garantie Hospitalisation Accidentelle Bonus Sénior. Vous choisissez parmi **5 niveaux de couverture**, celui qui correspond le mieux à vos besoins et à votre budget.

Niveau de couverture	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Indemnités forfaitaires journalières	40€	40€	40€	60€	80€
Indemnités en soins intensifs	60€	60€	60€	90€	120€
Capital décès accidentel	5 000€	10 000€	15 000€	15 000€	15 000€
Capital décès à la suite d'un accident à domicile	10 000€	20 000€	30 000€	30 000€	30 000€
Service santé et bien être	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Niveau de cotisation mensuelle	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Vous seul(e)	13,83€	16,31€	18,78€	22,96€	27,14€
Vous et votre conjoint	20,33€	24,29€	28,25€	34,94€	41,62€

Tarifs TCC et prestations applicables en 2024.

La cotisation est calculée en fonction du montant du capital souscrit et du nombre de personnes couvertes par le contrat. Elle est fixe et n'évolue pas avec votre âge.

Les conditions et exclusions de la garantie sont détaillées au Règlement Mutualiste

Découvrez les 5 bonnes raisons de choisir la Garantie Hospitalisation Accidentelle Bonus Sénior :

1

Une couverture confortable

Une protection en cas d'hospitalisation accidentelle avec majoration de la couverture en cas de séjour en service de soins intensifs et une protection en cas de décès accidentel.

2

Des prestations garanties jusqu'à vos 85 ans

Quel que soit votre état de santé vous pouvez souscrire avant votre 75ème anniversaire et vous êtes couvert jusqu'à vos 85 ans.

3

Un capital jusqu'à 30 000 € net d'impôts pour vous ou vos proches

En cas de décès accidentel, le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s) **et il pourra être utilisé librement.**

4

Des cotisations réduites

Calculées au plus juste, elles n'évolueront pas avec votre âge. **En souscrivant en couple** votre conjoint peut bénéficier jusqu'à **25% de remise** sur sa cotisation.

5

Des services utiles inclus dans votre contrat :

Les services Santé/Bien-être "Vivons Bien Vivons Mieux" pour vous aider à préserver votre capital santé en adoptant les bons réflexes.

Pour toute question, contactez nos conseillers au :



0 980 980 390

(appel non surtaxé)

Ils sont à votre disposition pour vous renseigner
du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h.